

# SPPPI-PACA

Secrétariat du SPPPI / DRIRE PACA

Marseille, le

Affaire suivie par Delphine Wrona

Téléphone : 04.91.83.64.23

Télécopie : 04.91.83.64.40

Mél : spppi.paca@industrie.gouv.fr

DRIRE / DERS / dw- / 2006

DERS/RISQUES/GT\_SPPPI/Gtrisqueinat

## Compte rendu de la réunion GT SPPPI PACA Risques naturels du 28 février 2006

### Présents :

Mmes Rizoulières (Conseil Général 13), Tétaz (Lafarge Plâtres), MM.Venet (Gaz de France / Géométhane), Pernot (VEOLIA PROPLETE), Clement (ONYX SUD EST), Foucault (Délégation à la protection de la forêt méditerranéenne), Poyard (Bataillon des Marins Pompiers de Marseille), Denain (Bataillon des Marins Pompiers de Marseille), Nebel (Office National des forêts), Plazannet (AVIVA Assurances), Margelli (SDIS 13), Chaneac (SDIS 13), Lami (Environnement Industrie - Pilote du GT), Pourtain (Cyprus), Neyer (DRIRE), Mlle.Wrona (DRIRE).

### 1 - Rappel des objectifs du GT et du thème de la réunion

Nous avons rappelé, dans un premier temps, l'objectif du GT concernant l'étude du thème Feux de Forêt : Réalisation d'un guide de bonnes pratiques permettant d'aider les industriels à préserver leur site et le milieu naturel environnant.

Le but de cette réunion était d'étudier le retour d'expérience de sites industriels concernés par des feux de forêt ; cette réunion s'est déroulée sur le site du CET<sup>1</sup> de Septèmes-les-Vallons sur proposition de Monsieur Pernot (Responsable VEOLIA PROPLETE) que nous remercions cordialement.

### 2 - Présentation de Monsieur Venet (Gaz de France / Géométhane)

A la demande de l'administration, une étude du risque feu de forêt a été réalisée pour le site de Géométhane à Manosque compte tenu de sa localisation (dans la forêt domaniale de Pélissier). Les installations concernées par cette étude sont les plates-formes puits et la station de traitement de gaz. Monsieur Venet (Responsable technique du site) nous a présenté le retour d'expérience sur le plan de mise en sécurité relatif au risque incendie. Il a ainsi abordé les points suivants :

- La présentation du site
- Les préconisations d'origine : le débroussaillage entretenu, une végétation sélectionnée, un débroussaillage spécifique autour des installations à risque
- Les préconisations complémentaires suite à l'étude de danger de mars 2002 et l'étude feu de forêt

<sup>1</sup> CET : Centre d'enfouissement technique

Des préconisations complémentaires en interne ont été définies :

- Des moyens « forestiers » renforcés (augmentation des zones de débroussaillage, création d'une zone « tampon » dépourvue de toute végétation arbustive (prairie), débroussaillage aux abords des chemins, débroussaillage autour des points d'éclosion probables définis dans l'étude)
- L'entretien des périmètres débroussaillés (mise en place de pâturages avec bovins)
- Les moyens humains (formation, mise en place quotidiennement d'une équipe sécurité)
- Les moyens matériels (acquisition d'une citerne dédiée au feu de forêt, de matériels spécifiques type lances « queue de paon » et canons oscillants, détection incendie, réseau radio supplémentaire)

Des préconisations complémentaires en externe ont également été définies :

- La mise en place de vigie et système d'alerte,
- La mise en place systématique de patrouilles de surveillance les jours à risques ( ONF<sup>2</sup> ...),
- L'alerte par messagerie Internet lors des journées de sécheresse importante,

Il est à noter que l'augmentation des zones de débroussaillage a nécessité l'intervention de Géométhane sur des parcelles privées avec accord des propriétaires.

### **3 - Présentation de Madame Tétaz (Lafarge Plâtres)**

Suite à l'incendie du 26 juillet 2004 qui a concerné la société Lafarge plâtres (ZI de Carpentras), un rapport de retour d'expérience sur l'incendie a été réalisé et un plan d'actions a été mis en œuvre. L'usine Lafarge Plâtres se situe en zone péri-urbaine sur d'anciens terrains maraîchers et on y trouve à proximité des parcelles entourées de haies de cyprès ayant servi aux cultures. L'incendie du 26 juillet, qui a touché la société Lafarge Plâtres, a une origine externe au site industriel (feu entrant, dans le cas présent traversant) en provenance d'un site industriel au Nord de l'usine Lafarge Plâtres. Madame Tétaz (Responsable du site) nous a exposé les points suivants lors de la réunion :

- La présentation du site Lafarge Plâtres à Carpentras
- Le déroulement de l'incendie et les actions réalisées le jour de l'incendie
- Les actions qui ont suivi l'incendie : notamment une étude post-incendie

Les améliorations (techniques et organisationnelles) apportées suite aux observations de l'étude sont les suivantes :

- La réorganisation des espaces verts du site industriel (suppression de la totalité de la haie de cyprès au Nord, plan de nettoyage des espaces verts renforcé, retournement de l'herbe au printemps)
- La refonte du plan des stockages de produits
- La mise en place d'un document de lutte interne contre l'incendie
- La mise en place de fiches réflexes par fonction
- La réalisation d'exercices incendie 2 fois par an avec des actions d'amélioration continue
- La participation de personnes de l'usine aux exercices de commandement des pompiers d'Avignon
- La sensibilisation régulière du personnel ( mise en place d'un indice rangement et propreté)
- Un audit détaillé du site tous les mois
- Des visites de sites très régulières pour détecter d'éventuelles anomalies

La réalisation d'une partie des actions (notamment la réorganisation des espaces verts à l'extérieur du site) a nécessité la collaboration des propriétaires à proximité de l'usine.

On remarque qu'une partie de la sensibilisation du personnel de ce site passe par la participation de la responsable du site ou de ses adjoints aux exercices de commandement avec les pompiers d'Avignon.

---

<sup>2</sup> ONF : Office national des forêts

#### **4 - Visite du CET / CSDU<sup>3</sup> de Septèmes-les-Vallons**

Monsieur Pernot nous a proposé une visite du CSDU afin de nous présenter concrètement sur le terrain les actions réalisées suite à l'incendie du 25 juillet 1997.

#### **5 – Présentation de Monsieur Pernot et Monsieur Clément (CET / CSDU Septèmes-les-Vallons)**

Monsieur Pernot nous a présenté le CSDU (localisation et activités) puis a passé la parole à Monsieur Clément (Responsable d'exploitation du site) qui nous a expliqué le contexte et l'historique de l'incendie du 25 juillet 1997 : « Le feu a pris naissance à l'intérieur du site sur la zone d'exploitation ; il est éteint en quelques minutes par les employés mais le mistral emporte des flammèches sur la colline voisine et le feu se propage sur 3500 hectares dans le massif de l'Etoile et du Garlaban ».

Suite à cet incendie, un travail de concertation entre les services administratifs concernés et l'exploitant débute et des prescriptions spécifiques, complémentaires à celles déjà en place sur le site, sont déterminées pour le CSDU :

- Des procédures (formation du personnel, contrôle des déchets au déchargement, fiches réflexes, procédure grand vent)
- Un Plan de formation annuel avec intervention des pompiers
- Un exercice incendie annuel (avril / mai)
- Des moyens matériels (en complément du réseau incendie et des moyens anti-envols déjà existants, 2 citernes incendie de 60 m<sup>3</sup>, des filets métalliques et souples supplémentaires, un camion porteur d'eau, des équipements de moyens de lutte à proximité, un réseau radio interne étendu, réalisation d'un casier grand vent)
- Des moyens humains (l'ensemble du personnel dont le contrôleur de déchets)
- Des aménagements et travaux (en complément des stocks de matériaux inertes et de la mise en place de la couverture journalière, pistes d'accès pour les pompiers étendues, des clôtures et portails DFCI<sup>4</sup>, une couverture « jachère », un casier grand vent)
- Un décapage et un débroussaillage annuel avec des distances définies entre les zones d'exploitation ainsi que la clôture du site et la forêt.
- La mise en place d'un corps de lutte incendie sur la commune de Septèmes.

Afin d'assurer l'amélioration continue du site, de nouvelles dispositions ont été prises depuis :

- La mise en place d'un RPSU (Recueil et Prévention des Situations d'Urgence)
- Réalisation d'un bassin étanche de 2600 m<sup>3</sup> dédié aux services incendie
- La réalisation au printemps 2006 du renforcement du réseau incendie

A l'occasion de ces travaux de prévention, une notion particulière du débroussaillage a été inventée pour ce site ; c'est le décapage arboré ; ce décapage spécifique a permis de garder un certain nombre d'arbres en ne laissant aucune végétation au sol (utilisation d'un broyeur à cailloux) et en élaguant les branches à une hauteur définie. Monsieur Pernot a tenu à signaler la synergie entre les différents acteurs concernés ce qui a permis d'aboutir aux actions ci-dessus.

Suite à ce travail de concertation, certaines des prescriptions ont été reprises dans la rédaction des arrêtés préfectoraux relatifs aux CSDU.

---

<sup>3</sup> CSDU : Centre de stockage de déchets ultimes

<sup>4</sup> DFCI : défense des forêts contre l'incendie